



**VILLE DE SAINT-AIGNAN**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative au projet d'extension du cimetière communal de Saint-Aignan**

Conformément à la délibération n°43-2023 du 11 décembre 2023 et à l'arrêté n° 126-2025 du 13 mai 2025, Monsieur le Maire de Saint-Aignan procède à une enquête publique relative à l'extension du cimetière communal situé rue Claude Monet. Celle-ci est ouverte, pour une durée de 31 jours, du lundi 16 juin 2025 à 14h30, au jeudi 16 juillet 2025 à 17h.

Au terme de la procédure, un arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière sera pris par Monsieur le préfet, autorité compétente.

## **Commissaires-enquêteurs**

M. Alain VAN KEYMEULEN, officier de l'armée de terre en retraite, en qualité de commissaire enquêteur,

M. Monsieur Roberto FUENTES, ingénieur chef chargé de mission d'inspection générale, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

## **Composition du dossier**

Le dossier d'enquête comprend notamment :

- La notice de présentation du projet,
- Le plan de situation,
- L'étude d'expertise du terrain par l'hydrogéologue.

## **Consultation du dossier**

Pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Saint-Aignan où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique

Publications / Publications légales / Enquêtes publiques, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

## **Horaires d'ouverture de la mairie Saint-Aignan**

- Le lundi de 14h30 à 17h
- Du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h
- Le vendredi de 9h à 12h30

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Saint-Aignan afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Saint-Aignan, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : [urbanisme@ville-staignan.fr](mailto:urbanisme@ville-staignan.fr).

## **En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Saint-Aignan :**

- Lundi 16 juin de 14h30 à 17h
- Mardi 24 juin de 9h à 12h30
- Mercredi 2 juillet de 14h30 à 17h
- Jeudi 10 juillet de 9h à 12h30
- Mercredi 16 juillet de 14h30 à 17h

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Saint-Aignan où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / Publications légales / Enquêtes publiques, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>